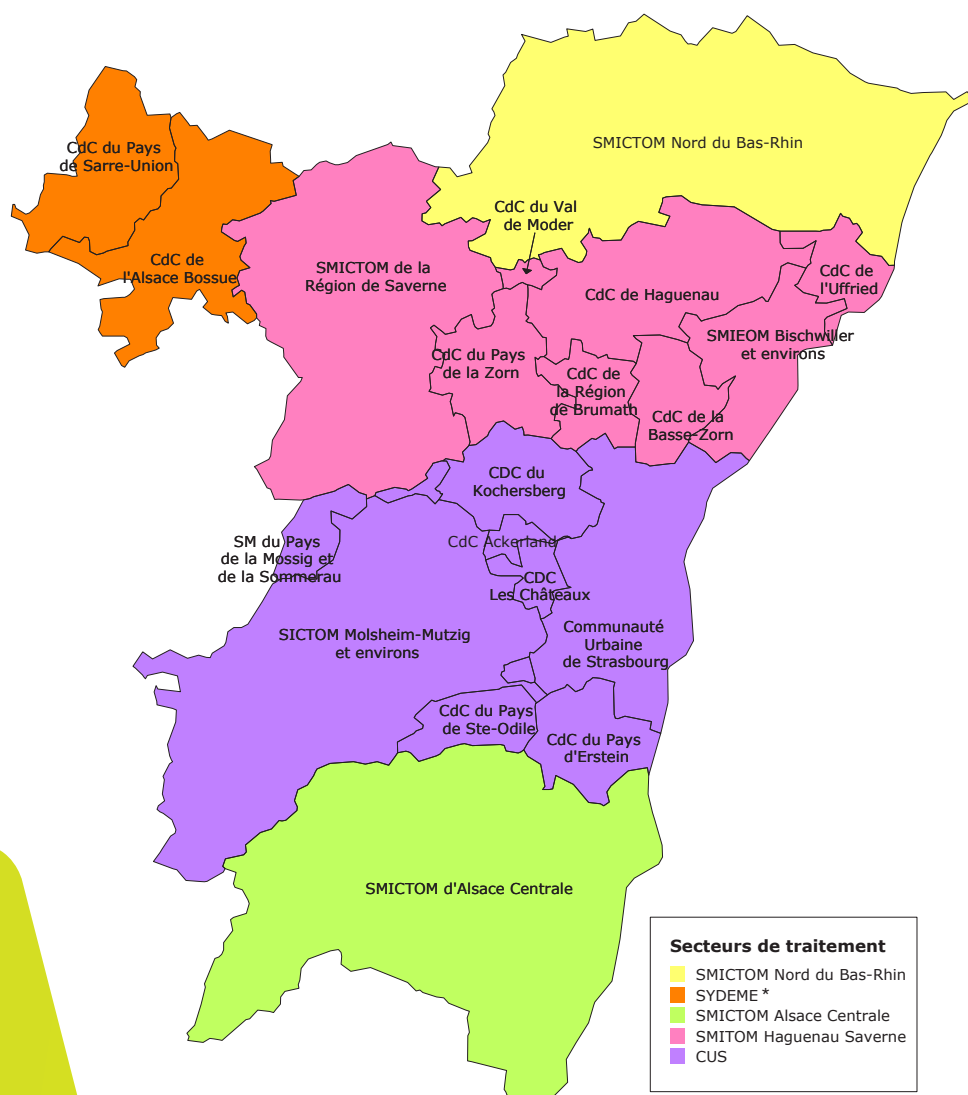


OBSERVATOIRE DES DÉCHETS MÉNAGERS DANS LE BAS-RHIN

→ SYNTHÈSE DU BILAN 2011

Dans le cadre de sa compétence d'élaboration et de suivi du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux, le Conseil Général du Bas-Rhin a mis en place un Observatoire des Déchets Ménagers. Il permet de suivre chaque année la production et le devenir des déchets produits par les ménages.

→ 21 COLLECTIVITÉS AU SERVICE DES BAS-RHINOIS POUR LA GESTION DES DÉCHETS



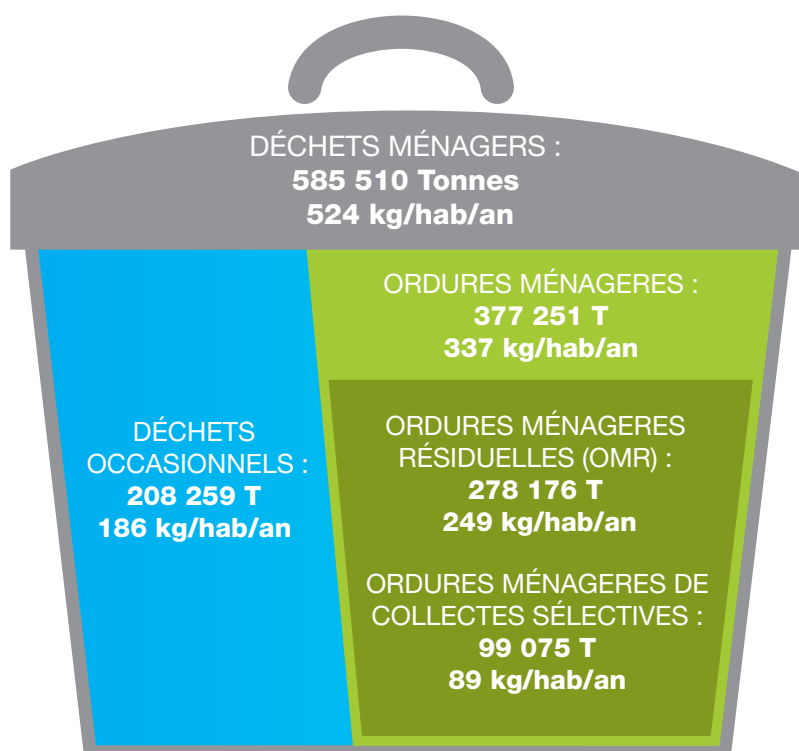
LES ÉQUIPEMENTS DANS LE BAS-RHIN

- 3 centres de tri
- 2 centres de valorisation énergétique
- 4 centres de stockage
- 8 plates-formes de compostage
- 62 déchèteries
- 1 conteneur de tri sélectif pour 500 habitants

Fond de Plan IGN BD Cartho - Reproduction Interdite
Carte éditée en août 2011 - Conseil Général du Bas-Rhin

* le SYDEME est le syndicat mosellan de transport et traitement des déchets qui traite les déchets des deux collectivités d'Alsace Bossue

→ **LES CHIFFRES CLÉS** **DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS**



EN MOYENNE, CHAQUE
BAS-RHINOIS PRODUIT
1,4 KG DE DÉCHETS
PAR JOUR



→ **UNE STABILITÉ** **DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS**

> **Une stabilité des tonnages collectés**

Après avoir atteint un plafond en 2008 avec 593 114 tonnes collectées, on observe une stabilité des tonnages de déchets ménagers (moins de 1 % d'augmentation sur un an).

> **Moins d'ordures ménagères résiduelles**

Les chiffres 2011 traduisent une baisse de 7,8 % de la production d'OMR par habitant par rapport à 2008.

> **Des efforts de tri visibles**

La part de déchets triés est à présent supérieure à celle des ordures ménagères résiduelles. Ce résultat est directement lié à la progression des collectes en déchèteries.

INFO+

REPÈRE GRENELLE

Objectif Grenelle : - 7 % d'ordures ménagères par habitant d'ici 2013

Où en est-on dans le Bas-Bhin ? - 7,8 % par habitant depuis 2008

→ Le TRI SUR LA BALANCE



→ COMPARAISON AVEC LES PERFORMANCES NATIONALES

	PERFORMANCES FRANCE 2009 (kg/hab/an)	PERFORMANCES BAS-RHIN 2011 (kg/hab/an)
OMR	299	249
Collecte sélective	105	89
Déchèteries	184	186
Total	588	524

La collecte sélective, telle que définie par l'ADEME correspond aux déchets ménagers séparés en plusieurs flux différenciés (matériaux secs, fermentescibles, déchets encombrants des ménages...). Ce sont strictement les mêmes catégories de déchets qui sont présentées pour le Bas-Rhin et pour la France.

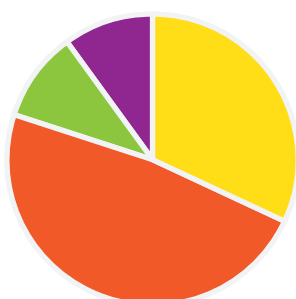
→ La VALORISATION ÉNERGÉTIQUE, PREMIÈRE FILIÈRE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Valorisation matière
32 %

Incineration
avec valorisation énergétique
48 %

Valorisation organique
10 %

Stockage
10 %



Niveau départemental
(enquête Conseil Général 2011)

INFO+

REPÈRE GRENELLE

Objectif Grenelle :
45 % de valorisation matière
et organique pour 2015

Où en est-on dans le Bas-Rhin ?
le taux est de 42 %

→ LES INDICATEURS FINANCIERS

- > La contribution moyenne par habitant est de 92 € (redevance ou taxe divisée par la population)
- > 16 collectivités appliquent une redevance, 2 appliquent une taxe et 2 appliquent une redevance incitative

INFO+

REPÈRE GRENELLE

La loi Grenelle 1 prévoit la mise en place d'une tarification incitative d'ici 2013.

Où en est-on dans le Bas-Rhin ?

- > Le SMICTOM d'Alsace Centrale et la Communauté de Communes de l'Ackerland ont une redevance incitative effective en 2011.
- > La Communauté de Communes du Pays de la Zorn et de la Communauté de Communes du Kochersberg étaient en phase de test.
- > 6 autres collectivités ont prévu de la mettre en œuvre d'ici 2013.

→ DES PLANS POUR L'AVENIR DES DÉCHETS BAS-RHINOIS

Le plan de prévention de gestion des déchets non dangereux, aussi appelé plan « déchets » est en cours de révision.

Les grandes orientations :

- > **Prévention** qualitative et quantitative de la production de déchets.
- > Meilleure **valorisation** des déchets.
- > Adaptation du périmètre géographique avec la **logique « terrain »**.
- > **Performance économique et environnementale.**

Pour aller plus loin, le Conseil Général a décidé de mettre en place un Plan Départemental de Prévention. Il fait l'objet d'un accord-cadre avec l'ADEME (signé en octobre 2011) pour une période de 5 ans.

Objectif : mobiliser tous les acteurs pour réduire la production de déchets et soutenir les collectivités qui s'engagent dans des programmes locaux de prévention.



INFO+

CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
Place du Quartier Blanc / 67964 STRASBOURG cedex 9
Tél : 03 88 76 67 67 / Fax : 03 88 76 67 97

→ Direction Agriculture Espace Rural et Environnement
Service Eau Assainissement Déchets
Nicolas JAMES / Tél. : 03 88 76 66 94
nicolas.james@cg67.fr

